

FORÊTS | Les chambres d'agriculture provençales ont présenté début janvier leur bilan d'activité pour l'année écoulée.

Plus de **15 800 m³** de bois exploités par les entreprises régionales

Le 14 janvier 2021, les chambres d'agriculture de Paca, ont présenté leur bilan d'activité 2021 aux organismes partenaires de la filière forêt-bois : l'État (DRAAF), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la région Paca, l'interprofession (Fibois-Sud).

Claude Vincenti, élu référent pour la forêt à la chambre régionale d'agriculture Paca a présidé la séance qui s'est déroulée cette année encore par visioconférence. À cette occasion, les participants ont pu faire la connaissance de Brigitte Richard, directrice de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes qui est, depuis sa prise de fonction, la référente pour la chambre régionale d'agriculture en matière de filière forêt-bois.

Dans la région, seuls les trois départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes Maritimes), réunis au sein du service Valorisation du bois et territoire (VBT) de la chambre régionale d'agriculture, conduisent des actions opérationnelles de développement de la filière forêt-bois.

Les ressources du service VBT proviennent d'une partie de la taxe foncière sur les forêts qui sont acquittées par les propriétaires forestiers. La DRAAF Paca, complète le financement avec une subvention attribuée au travers du programme ADVBOIS qui concerne des actions réalisées dans le département des Hautes-Alpes. La thématique du sylvopastoralisme est développée depuis trois ans grâce à un programme du Réseau rural national : Renfort.

En 2021, les actions conduites ont été réalisées dans la continuité de celle réalisées les années précédentes conformément aux directives du Comité régional d'orientation du service VBT. Les principaux thèmes sont :

- ▶ la gestion durable des forêts privées et l'augmentation de la récolte de bois ;
- ▶ le bois énergie ;
- ▶ l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles ;
- ▶ le sylvopastoralisme.

Diagnostiquer les espaces boisés

Le travail conduit en matière de développement du sylvopastoralisme s'est poursuivi en 2021.

Une plaquette d'information sur cette technique a été réalisée. Elle



Coupe de régénération en forêt privée du Dévoluy à l'été 2021. Une exploitation réalisée par la SARL Serbois (05). Les grumes ont été transformées par la scierie Tron (04) et les billons acheminés vers l'usine « Fibre excellence » de Tarascon (13).

est disponible sur les sites des chambres d'agriculture, sur simple demande ou en utilisant le lien ci-dessous. Le groupe d'acteurs qui est à l'origine du « Guide des itinéraires sylvicoles à but sylvopastoral » s'est réuni à l'automne dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Messieurs Nalin (CRPF) et Milesi (CA 04) avaient préparé une tournée qui a conduit les participants sur plusieurs opérations sylvopastorales du Val d'Allos et du haut Pays Dignois. Les échanges ont été fructueux et ont permis de confronter les idées et d'évaluer la véracité des prescriptions du guide de façon opérationnelle. La plaquette « Sylvopastoralisme » est disponible sur le site des chambres d'agriculture Paca.

Les chambres d'agriculture participent également au développement de la gestion des forêts privées en réalisant des actions qui ont pour but de favoriser l'émergence de coupes de bois, de travaux sylvicoles et de participer ainsi à l'amélioration et l'augmentation de la récolte de bois dans notre région.

La plus grande partie de cette action concerne les diagnostics forestiers qui sont réalisés dans les parcelles des propriétaires forestiers. Après la visite sur le terrain, un rapport leur est adressé comprenant :

- ▶ la situation cadastrale de leur propriété (avec le détail des parcelles en pleine propriété et les Biens Non Délimités : BND) ;
 - ▶ la description de l'état boisé des parcelles ou groupe de parcelles ;
 - ▶ la proposition d'intervention en fonction des réalités technico-économiques ;
 - ▶ le rappel des obligations légales (autorisation, CBPS, EBC, etc.) ;
 - ▶ le plan des parcelles sur fond de photo aérienne renseignée de façon à faciliter le repérage des parcelles par leurs propriétaires.
- En 2021, les chambres d'agriculture ont réalisé 27 diagnostics qui couvrent une surface de 363 ha. Cela a nécessité de se rendre sur 192 parcelles cadastrales (soit une moyenne de 1,9 ha/parcelle).

Créer une chaîne de certification

La promotion de la certification forestière PEFC est présentée aux propriétaires lors de chaque rencontre. En effet, la filière bois est en attente de toujours plus de bois certifié afin de répondre aux exigences du marché du bois. Convaincre le maximum de propriétaires d'intégrer cette chaîne de certification est un enjeu primordial pour la filière régionale.

Lorsque des interventions sylvicoles commerciales sont prévues, la chambre d'agriculture propose aux propriétaires de les mettre en

contact avec un gestionnaire forestier professionnel ou directement avec des exploitants forestiers. Le diagnostic permet à ces acteurs économiques d'accéder directement à toutes les informations nécessaires en vue de la préparation du chantier d'exploitation forestière ou de réalisation de travaux sylvicoles. L'action des chambres d'agriculture en collaboration avec les partenaires de l'amont de la filière (CRPF, gestionnaires forestiers professionnels, exploitants forestiers) a permis de mobiliser en 2021 plus de 15 800 m³ bois exploités pour la totalité par des entreprises régionales.

Favoriser l'utilisation du bois local

D'autres actions en faveur du développement de la gestion durable et de la récolte de bois en 2021 ont été conduites comme :

- ▶ La réalisation d'un chantier groupé de sciage mobile en forêt (voir *L'Espace Alpin* n° 400).
- ▶ Des opérations de regroupement de propriétaires en vue de la réalisation de chantiers groupés en collaboration étroite avec le CRPF
- ▶ Des visites conseils pour la mise en œuvre d'opérations de défrichage et de leurs compensations.
- ▶ Une opération de communication à destination du grand public sur le thème de la gestion forestière et l'acceptation des coupes de bois dans le cadre de la nuit des forêts ». Action réalisée en partenariat Avec Fibois-Sud (interprofession régionale de la filière forêt-bois). Une journée sur le thème « Construire un bâtiment agricole en bois » à destination des agriculteurs a été mise en place par la chambre d'agri-

culture des Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec Fibois-Sud et la Maison régionale de l'élevage (MRE). Après une présentation en salle, les participants sont allés visiter quatre bâtiments réalisés en bois sur les communes de Selonnet, Bayon et Turriers. Ces bâtiments ont été choisis afin de présenter le maximum de particularités dans l'usage du bois : usage des bois locaux et construction en bois issu d'autres régions françaises ; étable et bergerie, séchage en grange et bâtiments multifonctions (salle de traite, stockage, étable, etc.) ; utilisation du bois local, du bois certifié PEFC ainsi que le savoir-faire des entreprises locales a également été mis en avant.

Lors de cette journée, les 26 participants ont été informés sur les nombreux avantages que procure l'utilisation du bois : durabilité, facilité de mise en œuvre, résistance au feu, bien-être animal, etc. (voir *L'Espace Alpin* n°400).

Des fiches de présentation de présentation des quatre bâtiments sont disponibles en ligne avec sur le site Internet : www.paca.chambres-agricultures.fr.

Des interventions ont également été réalisées auprès des futurs chefs d'exploitation agricole à l'ADFFPA 05. Une intervention avec Fibois-Sud sur l'usage bois dans les bâtiments agricoles et l'utilisation du bois énergie. ■

Jean-Michel Rayne, CA 05

Contacts :
 • Chambre d'agriculture 04 : Nicolas Milesi au 07 84 29 94 34
 • Chambre d'agriculture 05 : Jean Michel Rayne au 06 71 07 71 37

Programme prévisionnel pour 2022

En 2022, la plupart des actions seront reconduites à l'identique afin de répondre au mieux aux besoins de la filière, des propriétaires forestiers et des agriculteurs.

Du côté du sylvopastoralisme, le programme « Renfort » étant clôturé au 31 décembre 2021, les actions seront financées avec les ressources du programme VBT (produit de la taxe foncière et ADEVBOIS). La problématique du renouvellement des mélézins dans les forêts des collectivités occupera une part importante de cette thématique avec une collaboration renforcée entre les chambres d'agriculture, l'Office national des forêts (ONF), le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (Cerpam).